



Un pere vide le pel de sa fille

Par **valou**, le **15/11/2009** à **08:47**

Bonjour,

L'année dernière mon ex conjoint(nous étions encore ensemble à l'époque mais non mariés) a vidé le plan épargne logement à la caisse d'épargne de notre fille (15 ans) pour une somme de 7000 euros !

Evidemment à ce jour il n'a rien remboursé.

Je voudrais savoir s'il avait le droit de faire cela sans mon accord et ma signature (sachant que c'est moi qui l'avait ouvert!)

Moi je pensais que la banque devait demander l'accord des 2 parents !

Merci

Cordialement